

■ MONITEUR-ÉDUCATEUR PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (DEME) DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU IV (CEC N.4)



● ● ● MÉTIER

Le Moniteur-Éducateur participe en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté, en situation de handicap ou de dépendance. Par son action, il accompagne et aide ces personnes à préserver, restaurer leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion sociale. Il favorise le développement et l'épanouissement personnels des personnes qu'il accompagne. Il apporte assistance dans les actes élémentaires de la vie quotidienne. Il met en place des activités de soutien, d'apprentissage et de loisirs. Il contribue au sein d'une équipe pluridisciplinaire à la mise en place de projets personnalisés.

● ● ● EMPLOI

Le ME exerce ses activités principalement dans les associations à but non lucratif, les collectivités territoriales et la fonction publique, ainsi que dans les organismes d'accueil spécialisés lucratifs dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale et professionnelle : Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Instituts Médico-Éducatifs (IME), Foyers d'Hébergement, Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), centres de soins, de rééducation...



● ● ● PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à cette formation.

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- > Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- > Être admissible aux épreuves de sélection : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.
- > Les candidats titulaires d'un baccalauréat ou de l'un des titres admis en dispense dans les universités, d'un diplôme de niveau IV, du BEP « Sanitaire et Social », du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique, de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ou en parcours post VAE, sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité. Des allègements et dispenses peuvent être accordés à la demande des candidats sur présentation de pièces justificatives.

● ● ● DURÉE DE LA FORMATION

Elle est dispensée sur 2 ans de **septembre à juin** selon un planning et une alternance spécifique à chaque UFA.

FORMATION THEORIQUE

950 h de formation répartie en Domaines de Formation :

- DF 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé, 400 h
- DF 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite de projet éducatif spécialisé, 300 h
- DF 3 : Travail en équipe pluri-professionnelle, 125 h
- DF 4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles, 125 h

Dont 210 h déléguées aux employeurs déléguées aux employeurs, appelées : semaines référencées



FORMATION PRATIQUE

1 stage de 8 semaines minimums (280 h) hors du terrain employeur, en France ou à l'Etranger, dans un autre domaine de compétence obligatoire que celui exercé chez l'employeur.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

Des épreuves de certification sont anticipées pendant la formation. L'examen final comprend 4 épreuves :

- > 1 épreuve écrite,
- > 3 épreuves orales.

● ● ● UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA IRTS MARSEILLE
UFA IRTS DIGNE LES BAINS

● ● ● INSCRIPTION

L'INSCRIPTION SE FAIT DIRECTEMENT SUR LE SITE DU GIAPATS AVEC LE FUTUR EMPLOYEUR

● ● ● RESULTATS

- Taux de réussite : **99,08%**
- Taux d'abandon : **2%**
- Taux d'insertion : **98%**
- Taux de satisfaction : **100 %**

- Nous vous invitons à visiter notre site et à nous contacter pour concrétiser votre projet de formation par la voie de l'apprentissage.

